|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***2017_logo_academie_Creteil_simplifié.jpg*** | **FICHE DE POSTE 20..-20..**  **Prénom NOM**  **Professeur d’école en UPE2A** | ***Logo départemental***  ***DSDEN*** |

En lien permanent avec l’équipe enseignante, vos missions de **Professeur d’école en UPE2A** s’inscrivent dans le cadre

* de la circulaire *Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés* n° 2012-141 du 2-10-2012
* et de la circulaire académique ……………..

Elles contribuent de façon déterminante au fonctionnement de l’école inclusive. Elles s’exercent sous l’autorité de l’IEN en coopération suivie avec le référent EANA de la circonscription. Elles recouvrent l’enseignement du Français langue seconde auprès des élèves allophones ainsi que vos autres obligations de service dans le cadre des 108 heures annuelles. Vos missions sont les suivantes :

1. **Missions de médiation auprès des élèves allophones arrivants et de leur famille**

* Accompagner la mise en œuvre d’un protocole d’accueil des EANA
* Participer à l’accueil des EANA et de leurs familles avec l’ensemble de l’équipe enseignante selon ce protocole
* Conseiller et informer les parents tout au long de l’année
* En particulier, contribuer à la mise en place du projet personnel
* Présenter l’UPE2A lors du conseil d’école

1. **Missions pédagogiques**

* Evaluer spécifiquement les compétences linguistiques et scolaires des EANA, tout au long de l’année scolaire, en concertation avec l’enseignant de la classe ordinaire
* Travailler en collaboration avec les équipes enseignantes et organiser la transmission d’informations entre l’UPE2A, les classes ordinaires et les dispositifs d’aide et de soutien, notamment dans le cadre des conseils de cycle spécifique
* Conseiller et partager des ressources dans le domaine du FLS-FLSco avec les enseignants de l’école
* Assurer la transmission d’une fiche de suivi permettant d’informer l’école ou le collège concerné des besoins particuliers de l’élève issu d’UPE2A (retour sur secteur, orientation…)
* Veiller lors du passage entre le 1er et le 2nd degrés au suivi en UPE2A si nécessaire.

1. **Missions de coordination administratives et institutionnelles**

* En concertation avec l’équipe enseignante
  + élaborer les emplois du temps personnalisés
  + élaborer un budget de fonctionnement propre à l’UPE2A
* En liaison avec la DSDEN, l’IEN et le CASNAV
  + participer aux réunions d’informations et aux sessions de formations
  + transmettre les informations nécessaires au tableau de bord relatif aux EANA et au pilotage des UPE2A
  + pour les titulaires de cette certification, participer au jury de la CCFLS

L’enseignant est rattaché administrativement à une école ou à une circonscription. Il pourra en fonction des besoins concernant la scolarisation des EANA, être amené à se déplacer dans d’autres écoles de la circonscription, voire d’une deuxième circonscription.

Vous bénéficiez au titre de cette mission d’une rémunération spécifique composée de 30 points de Nouvelle Bonification Indiciaire (139€ mensuels).